

INFOLETTRE # 18 – AVRIL 2017

www.reseauxcyclables.ca

MEMBERSHIP 2017

La période de renouvellement de membership à l'ARCQ pour 2017 est en cours depuis janvier dernier.

Si vous n'avez pas encore complété votre adhésion annuelle, il est temps de le faire afin d'être en règle pour la prochaine assemblée générale annuelle.

À ce jour, nous sommes heureux d'accueillir pour une première fois au sein de nos membres, la Corporation de la Véloroute des Baleines.

26 avril 2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

C'est **mercredi le 26 avril à compter de 19 h** dans les locaux de Loisir et Sport Montérégie situés au 2050 rue Girouard Ouest à Saint-Hyacinthe que se tiendra l'assemblée générale annuelle de l'ARCQ. Cette rencontre a pour but de vous livrer le bilan des actions réalisées en 2016 et d'élire le prochain conseil d'administration. Cette rencontre sera précédée, à 14 h, du conseil d'administration.

Cette année les postes suivants seront en élection :

- Poste 1 : représentant des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie ou de la Côte-Nord
- Poste 3 : représentant des régions de Québec, Chaudière-Appalaches ou Charlevoix
- Poste 5 : représentant des régions de la Montérégie, Laval ou Montréal
- Poste 7 : représentant des régions de Lanaudière ou de la Mauricie
- Poste 9 : représentant des régions des Cantons de l'Est ou du Centre-du-Québec

Suite à l'AGA, nous questionnerons les membres sur leurs besoins en formation et sur les enjeux qui les interpellent.

De plus, lors de cette rencontre, la nouvelle directrice de Vélo Québec, madame Annick St-Denis, viendra vous entretenir de la mission et des services que les gestionnaires de piste peuvent obtenir de Vélo Québec.

Nous nous entretiendrons également

Veillez s'il vous plaît confirmer votre présence auprès de madame Josée Racine à [jraccine@loisir.qc.ca](mailto:jracine@loisir.qc.ca). Venez en grand nombre!

Nouvelle entente de service pour la GESTION DÉLÉGUÉE DE L'ARCQ

Le 22 février dernier à Drummondville, le conseil d'administration de l'ARCQ entérinait une nouvelle entente de service avec Loisir et Sport Montérégie pour la gestion déléguée complète de l'ARCQ dans le cadre d'une entente de service de deux ans renouvelable.

Depuis déjà plusieurs années, l'ARCQ avait une entente de service pour le soutien administratif et la comptabilité avec Loisir et Sport Montérégie. Suite au départ en décembre dernier de M. Frédéric Lessard-Poulin, qui agissait comme coordonnateur de l'ARCQ depuis 7 ans, Loisir et Sport Montérégie prend le relais en proposant une entente de gestion déléguée pour l'ensemble des composantes de gestion de l'organisation et des services aux membres. À ce titre, Mme Mélodie Roux agira à titre de directrice générale déléguée pour l'ARCQ à partir du 1^{er} septembre, et de façon transitoire, M. Patrick Lafleur agira à ce titre jusqu'à la date d'entrée en fonction de Mme Roux. Mme Josée Racine demeure donc impliquée activement sur les différents services aux membres et Mme Geneviève St-Amand sur la gestion comptable.

Selon M. Steve Briand, vice-président de l'ARCQ, cette nouvelle entente est une bonification majeure de la capacité organisationnelle de l'ARCQ en soutien à sa mission, à son positionnement et pour le développement des services aux membres.

Programmes de sensibilisation sur la SÉCURITÉ À VÉLO

... Panneaux de sensibilisation

Le 16 mars dernier, MM. Réjean Parent, Steve Briand et Patrick Lafleur ont rencontré les représentants de la SAAQ dans le but de leur déposer le bilan 2016 du programme et d'identifier les besoins pour 2017.

Le principal objectif pour la 3^e année du projet vise à poursuivre la mise en place d'une signalisation de sensibilisation visant à interpeller et à sensibiliser les utilisateurs de réseaux cyclables à la sécurité en leur fournissant des consignes et des avertissements de sécurité.

En 2017, deux réseaux seront couverts par le programme, soit la Véloroute des Bleuets et le P'tit Train du Nord.

De plus, nous réaliserons un sondage auprès du public de ces deux réseaux considérant que ceux-ci représentent deux des plus grands réseaux cyclables du Québec qui viendra appuyer les précédentes actions qui ont été réalisées et valider aussi l'impact d'une telle signalisation sur les utilisateurs.

... Événements de sécurité à vélo

Lors de la rencontre avec la SAAQ, le Programme sécurité à vélo a été abordé. Un retour sur la dernière année a été fait et une proposition pour la tenue d'une édition en 2017 a été déposée. Nous sommes toujours en attente de la décision de la SAAQ.

... Gagnants des Prix Mérite au Programme de sécurité à vélo 2016

Les membres du comité de sélection ont sélectionnés les gestionnaires suivants pour souligner l'excellence des activités offertes en 2016 :

- Récré-o-Parc de Sainte-Catherine : 400 \$
- Comité Pro-Piste : 300 \$
- Parc linéaire Le P'tit Train du Nord : 300 \$

De plus, des mentions spéciales ont été remises aux organisateurs d'événements suivants : Service de police de Sherbrooke, Accès transports viables et MRC de Beauharnois-Salaberry.

Félicitations à tous les récipiendaires!

Du 15 au 17 septembre 2017 c'est le RENDEZ-VOUS DES PATROUILLEURS

Organisé par le Réseau cyclable La Sauvagine, c'est du 15 au 17 septembre prochain que se tiendra le Rendez-vous des Patrouilleurs 2017.

L'événement principal débutera le samedi à compter de 8 h 30 et se terminera le dimanche à compter de 12 h. Des randonnées supplémentaires seront par contre organisées le vendredi 15 septembre à compter de 13 h et le dimanche en après-midi jusqu'à 16 h.

La date limite d'inscription est fixée au 5 août 2017.

L'hébergement prévu varie selon les goûts :

- La Colonie des grèves est privilégiée (info@coloniedesgreves.com)
- L'Hôtel de la Rive fera un tarif sportif (il faut mentionner que c'est pour le Rendez-vous des patrouilleurs)

Pour plus d'informations, communiquez avec Mme France Pelletier à info@pistecyclable-sauvagine.com ou au 450 746-9441 p. 3406.

BUDGET PROVINCIAL

Un montant de 10,5 millions \$ sur 5 ans a été adopté dans le dernier budget provincial pour l'entretien du réseau de 5300 kilomètres de la Route verte.

Un demi-million cette année et 2,5 millions \$ par la suite seront investis.

Ce budget fait partie d'une enveloppe globale de 50 millions \$ d'ici 2026 pour l'amélioration de la sécurité, l'élargissement des accotements et l'installation de feux cyclistes

Sondage sur la CIRCULATION des PIÉTONS

Une dizaine de réseaux cyclables ont répondu à notre appel et il y a « de tout » comme application d'une « règle sécuritaire » de l'Ouest à l'Est, du Nord au Sud du Québec.

Vélo Québec n'a pas de position « officielle » sur la question, mais en 2015 à Granby, lors d'une présentation faite aux Patrouilleurs qui participaient à l'activité annuelle de l'ARCQ, Lucie Lanteigne, directrice générale, précisait qu'il était plus sécuritaire de circuler tous dans le même sens sur les corridors multifonctionnels lorsqu'il n'y a pas de trottoir en parallèle.

Marc Panneton, du Ministère des Transports du Québec, précisait dans sa note courriel du 11 octobre 2016 qu'il existe deux règles « primaires » de sécurité, soit : sur une piste cyclable où les piétons sont tolérés, et l'autre, sur une piste multifonctionnelle aménagée et signalisée pour être partagée par les cyclistes et les piétons. L'application de la règle sécuritaire est différente selon le cas :

- **sur une piste cyclable où les piétons sont tolérés** : devrait circuler sur l'accotement de la piste face aux cyclistes et céder le passage aux cyclistes lors d'une rencontre.
- **sur une piste multifonctionnelle aménagée et signalisée pour être partagée par les cyclistes et les piétons** : on circule dans le même sens et le cycliste doit accorder la priorité aux piétons en cas de dépassement.

La SAAQ dont son mandat **est la sécurité routière sur les routes du Québec** écrit en grosses lettres :

- rouler à l'extrême droite de la chaussée. Le cycliste peut quitter l'extrême droite pour effectuer un virage à gauche ou en cas de nécessité (pour contourner une portière qui s'ouvre, un obstacle sur la chaussée, etc.);
- rouler dans le sens de la circulation, sauf si une signalisation autorise le contresens à vélo.

Alors pourquoi les piétons du tiers des réseaux cyclables circulent en sens contraire (face aux cyclistes) et que l'autre tiers des réseaux cyclables n'ont aucune réglementation et information destinée à leurs usagers? Cela va devenir une question de « responsabilités » pour le propriétaire ou le promoteur.

Mémoire de l'ARCQ suite à la consultation publique sur la SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'ARCQ défend et représente les intérêts de ses membres sur des dossiers d'intérêt collectif.

L'expérience acquise nous permet de proposer quelques modifications à apporter au code de sécurité routière, soit :

PRINCIPE DE PRUDENCE

Le conducteur doit à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

PANNEAUX D'ARRÊT

Les panneaux « d'Arrêt » deviendraient « Cédez le passage » ou Idaho stop pour les cyclistes. Concrètement, cela signifie que ces derniers devraient ralentir de façon marquée, sans arrêter, et poursuivre la route si le chemin est dégagé, ils devraient arrêter si un autre usager est arrivé avant eux.

FEUX PIÉTONS

Les feux piétons seraient aussi valables pour les cyclistes, pourvu que ceux-ci donnent priorité aux piétons.

DÉFINITION DE LA BICYCLETTE

Introduire une définition de ce qu'est une bicyclette. Il faut exclure le scooter électrique de la catégorie bicyclette.

PARTAGE DU RÉSEAU CYCLABLE

Définir les règles d'accès aux voies cyclables pour d'autres modes de transport actif. Le CSR doit statuer sur le partage du réseau cyclable en autorisant les bicyclettes assistées (excluant le scooter électrique), les patins à roues alignées, les planches à roulettes et les aides à la mobilité motorisées (AMA).

RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES TÉLÉPHONES, BALADEURS OU ÉCRANS

Étendre aux cyclistes l'application des articles 439, 439.1 et 440 du CSR, relatifs aux écrans, aux téléphones cellulaires et aux baladeurs ou écouteurs.

DIRECTION DES PIÉTONS SUR UNE PISTE CYCLABLE

En l'absence d'une directive provinciale, les piétons circulent soit dans la même direction que les cyclistes ou face à ceux-ci.

Actuellement, très peu de municipalités ont adopté des règlements à cet effet, et celles qui l'ont fait, indiquent soit dans un sens ou dans l'autre. Il y aurait lieu d'avoir uniformité sur l'ensemble du réseau cyclable québécois.

Nous demandons à la Société de l'assurance automobile du Québec ou au Ministère des transports du Québec de suggérer un règlement allant dans la même direction. Les municipalités pourraient alors adopter une réglementation uniforme.

Congrès vélo d'hiver tenu à Montréal

La cinquième édition du Congrès vélo d'hiver tenue à Montréal du 8 au 10 février dernier, a remporté un franc succès auprès des 400 participants venus de 9 pays, 11 états américains et 8 provinces canadiennes. On a été à même de constater que l'utilisation du vélo en hiver comme mode de transport est en nette progression partout dans le monde. Les impacts à prévoir sont qu'il y aura de plus en plus de pression de la part des cyclistes pour ouvrir et entretenir les voies cyclables 12 mois par année. Cela posera des défis d'entretien qu'ont réussis à surmonter avec brio certaines villes telles que Oulu en Finlande, la ville d'Oslo et deux villes plus près de nous, soit Ottawa et l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

Le deuxième impact se fera surtout sentir par l'avènement du Fat Bike et ses retombées potentielles en matière touristique. Deux cas ont été présentés lors de ce congrès, soit : la Traversée du Lac-Saint-Jean à vélo, une aventure givrée, par David Leconte de la Véloroute des Bleuets et le Fat Bike au Parc du Domaine Vert de la ville de Mirabel.

L'ARCQ est sur FACEBOOK!



Une page Facebook professionnelle a été créée pour l'ARCQ. Voici le lien pour s'y rendre : <https://www.facebook.com/reseauxcyclables/?fref=ts>

Nous y insérerons au fur et à mesure les informations que nous désirons vous faire connaître.

Nous vous invitons à aller cliquer sur le « J'aime » de cette page!

TENEZ-NOUS AU COURANT

Si vous avez des expériences vécues, analyses réalisées, commentaires ou suggestions à partager, nous vous serions reconnaissants de communiquer directement avec le coordonnateur de l'Association, monsieur Patrick Lafleur aux coordonnées suivantes arcq@loisir.qc.ca.

Mission de l'ARCQ

La mission a été redéfinie pour devenir un regroupement des organisations publiques et privées ayant pour mandat la gestion des pistes cyclables. Elle met en réseau les gestionnaires, employés et bénévoles de ces dernières afin d'offrir des activités d'information, de formation ou de perfectionnement, et des outils de gestion. **L'ARCQ défend et représente les intérêts de ses membres sur des dossiers d'intérêt collectif.**